



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier et Directeur général de la susdite municipalité :
QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2022, en l'hôtel de ville, a adopté le règlement suivant :

N° 15-2022 : Règlement concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement sont maintenant déposé au bureau du Greffier-trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau ainsi qu'au www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce quinzième jour de décembre deux mille vingt-deux (2022).



Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO